

2024/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2024/065

**Objet : Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 10 jeunes Rissois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes »**

#### Séance du mercredi 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 février 2024, se sont réunis au nombre de 27, à la salle polyvalente de l'école Jacques Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres  
En exercice : 35  
Présents à la séance : 27  
Excusés représentés : 7  
Absent : 1

<sup>1</sup> Arrivé à 18 h 39 au cours de la présentation du point n°4 et a quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Djanarthany

<sup>2</sup> Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18 h 52 au cours de la présentation du point n°6

<sup>3</sup> A quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à E. Couturier

<sup>4</sup> A quitté la séance à 21 h 31 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à V. Gauthier

<sup>5</sup> A quitté la séance à 21 h 35 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Raffalli

<sup>6</sup> A quitté la séance à 22 h 05 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à N. Fené

<sup>7</sup> A quitté la séance à 22 h 40 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

**Hôtel de ville**  
Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani<sup>6</sup>, Sofiane Seridji<sup>4</sup>, Véronique Gauthier<sup>2</sup>, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi<sup>5</sup>, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Nejla Toptas<sup>7</sup>, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni<sup>1</sup>, José Peres<sup>3</sup>, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

#### Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Valérie Marion à Annabelle Mallet, Noureddine Siana à Aurélie Monfils, Séverin Yapo à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Souad Medani jusqu'au départ de S. Medani puis à S. Mierceca pour le reste de la séance, Jérémie Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

#### Absent :

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal  
du 13 mars 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/065

**Objet : Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 10 jeunes Rissois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes »**

Jeunesse

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Kykie BASSEG, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la commission d'attribution des bourses aux projets qui s'est réunie le 27 février 2024,

**CONSIDERANT** le dispositif de la municipalité de Ris-Orangis d'aide aux projets individuels ou collectifs des jeunes Rissois et notamment l'aide au permis de conduire,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**DECIDE** de verser une aide de 500 € aux personnes citées en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents subséquents.

**PRECISE** que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2024.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture  
le : **18 MARS 2024**  
Publié le : **18 MARS 2024**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme  
**Stéphane Raffalli**  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

